

5 octobre 2018

Peter Glicklich aborde avec *Lexpert* une décision historique touchant la fiscalité américaine

Dans un [article](#) (en anglais) publié récemment dans *Lexpert*, l'associé de Davies [Peter Glicklich](#) parle des conséquences de la décision rendue par la Cour suprême des États-Unis dans l'affaire *South Dakota v Wayfair Inc.*, dans laquelle la Cour a conclu que les États peuvent exiger des détaillants en ligne qu'ils prélèvent des taxes de vente même s'ils n'ont aucun établissement dans l'État concerné.

Selon Peter, la décision dans l'affaire *Wayfair* est la plus importante que la Cour ait rendu en matière de fiscalité des États depuis au moins 30 ans.

« La décision dans l'affaire *Wayfair* semble, à tout le moins, avoir confirmé la constitutionnalité du modèle fondé sur le lien à distance adopté par le Dakota du Sud », a-t-il expliqué. « La Cour y fait même allusion à un nouveau critère de lien suffisant fondé sur des « liens virtuels importants » avec un État, qui impliquerait un type de présence physique par l'intermédiaire des ordinateurs des clients, notamment au moyen de témoins (*cookies*) laissés sur les disques durs des clients ou d'applications téléchargées sur leurs téléphones. »

Peter soutient que le Congrès devra au bout du compte s'en mêler. « Quelqu'un va devoir prendre des mesures pour régler la situation actuelle et établir des critères minimums afin d'offrir la cohérence et la constance qui faciliteront le respect de ces lois », soutient-il.